



# Protocole sanitaire pour Le ZOO PARC de TREGOMEUR

Réouverture au public souhaitée le samedi 16 mai 2020

## Contexte actuel :

Le Zooparc est un site touristique qui s'étend sur une surface de 12 hectares, situé à proximité de Saint-Brieuc dans les Côtes d'Armor, sur la commune de TREGOMEUR.

La promenade libre et en plein air présente un sens de circulation pour les visiteurs en simple flux, agencé sur un circuit d'environ 3 kilomètres.





Ce linéaire de visite à sens unique est organisé ainsi :

Parking d'accueil

Accès à un bâtiment d'accueil à double banque entrée, pour la délivrance des billets, remise d'un plan de visite, et recommandations de visite.

Une signalétique directionnelle fixe permet de guider les visiteurs.

Un plan de visite est distribué à chaque visiteur, indiquant l'itinéraire à emprunter pour parcourir le site de façon exhaustive, sans revenir sur ses pas.

C'est un site de plein air.

Afin de garantir la sécurité sanitaire pour les visiteurs et les équipes à chaque étape de visite, les mesures envisagées pour rouvrir à la date demandée du 16 mai, en sortie de confinement sont :

### **Mesures générales :**

1 - Assurer l'application des directives et des recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre le Covid-19, pour le personnel de l'entreprise et les visiteurs, notamment en termes d'informations et de respect des mesures prises.

Pour se faire, il est nommé un « Responsable sanitaire », au sein de l'établissement en charge du respect des mesures Covid-19 et de leur application : Nadine LE VAILLANT.

2 - Pour garantir une fluidité dans les circulations de visite et éviter tout rassemblement, nous supprimons jusqu'à nouvel ordre toutes les animations animalières en public, et fermons l'Escape Game.

3 - Le restaurant self sera fermé jusqu'à nouvel ordre.

5 - La formule Snack/vente à emporter que nous proposons répondra aux besoins de pause liés à la visite.

6- L'aire de jeux : utilisation de l'aire de jeux « **fixe à usage individuel** » **possible** en respectant les règles de distanciation ;

L'aire de jeux, « **collective** » composée de structures gonflables ne sera **pas installée**.

7 - Pour la sortie du site : sortie en direct, ou par la boutique.



## Mesures pour la protection des visiteurs :

Étapes chronologiques de la visite :

- **En amont de la visite :**

1. **Communiquer** sur le site internet et les réseaux sociaux, l'ensemble des mesures de prévention contre le Covid-19 mises en place dans l'établissement.
2. Communiquer sur la vente de billetterie en ligne afin de limiter l'attente en caisse.

- **A l'entrée du site :**

- La billetterie d'accueil se situe dans une partie du bâtiment d'accueil qui fait également office de boutique à la sortie.
  - Les 2 banques d'accueil séparées, seront équipées de Plexiglass spécifiques pour permettre à la clientèle de s'acquitter du droit d'entrée, de recevoir le plan de visite et les consignes spécifiques, notamment de sécurité sanitaire.
3. **Gérer** les flux de visiteurs pour limiter les rassemblements devant le bâtiment d'entrée ; l'acte d'achat des billets se fait à l'extérieur de la billetterie.
  4. **Matérialiser** les distances de sécurité par un marquage au sol pour les files d'attente. Faire appliquer la distance de sécurité d'1 mètre minimum entre chaque famille
  5. **Communiquer** à l'entrée du bâtiment d'accueil, sur l'ensemble des mesures de prévention contre le Covid-19 mises en place dans l'établissement.
  6. **Installer** un équipement de protection fixe tel qu'un plexiglass (avec ouverture en partie basse pour remise des tickets) aux caisses d'accueil afin de protéger les hôtesses d'accueil ;  
Il sera mis à leur disposition par l'établissement, en plus, des masques, gants latex et visières qu'elle pourront éventuellement porter si elles le souhaitent.
  7. **Favoriser** le paiement par carte bancaire sans contact, désinfecter régulièrement les terminaux de paiement.
  8. **Mettre à disposition** des visiteurs du gel hydroalcoolique sur des points stratégiques : installation de distributeurs à l'accueil, la boutique et les points de vente.



- **Espaces Restaurations du Zooparc :**

- Le restaurant/self : Fermé jusqu'à nouvel ordre.
- L'ouverture en simultané des points de vente snacking nous permet de répartir les flux de visiteurs en recherche d'une boisson ou d'un encas.
- Les points de vente à emporter « Le Snack » et « La Buvette » ;
  - Nous favoriserons la consommation « itinérante » par la nature des produits en vente à emporter.
  - Nous proposerons des tables et chaises (PMR, personnes âgées...) qui seront mises à disposition de façon espacée, afin de respecter les règles de distanciation.
  - Un personnel dédié veillera au respect des règles de distanciation, et notamment à ce que les tables et chaises ne soient pas déplacées.

9. **Matérialiser** les distances de sécurité par un marquage au sol pour les files d'attente. Faire appliquer la distance de sécurité d'1 mètre minimum entre chaque famille.

10. **Installer** un équipement de protection fixe tel qu'un plexiglass aux caisses, à défaut équiper les hôtesses d'accueil et de caisse d'un masque et/ou d'une visière.

11. **Favoriser** le paiement par carte bancaire sans contact, désinfecter régulièrement les terminaux de paiement ;

- **Visite :**

12. **Mettre** à disposition des visiteurs du gel hydroalcoolique sur des points stratégiques : Installation de distributeurs automatiques aux points de vente à emporter, et inciter les visiteurs à l'utiliser avant chaque contact physique des moyens de paiement.

13. **Communiquer** en cours du cheminement de visite, sur l'ensemble des mesures de prévention contre le Covid-19 mises en place dans l'établissement.

14. **Suppression** des animations journalières et autres temps forts saisonniers.

15. **Ajouts** de panneaux « Sens Interdit » pour conforter la signalétique indiquant le sens naturel de visite et dissuader les visiteurs de marcher à contre sens dans le cheminement.



16. **Renforcer** le nettoyage et la désinfection des sanitaires (tout équipement).

17. **L'aire de jeux** est composée de 2 espaces :

Par des panneaux d'informations, il sera rappelé aux utilisateurs que les jeux individuels devront être utilisés en respectant les règles de distanciation

Les structures « **individuelles** » de jeux seulement seront accessibles, par famille, en respectant les règles de distanciation.

Les structures « **collectives** » de jeux, telles les structures gonflables **ne seront pas installées**.

- **Sortie du Zooparc**

En temps normal, la sortie du site se réalise de façon fluide par la boutique.

Afin de bien respecter les règles de distanciation sociale, une sortie en direct « sans achat » sera réalisée, évitant la boutique est mise en place en contournant le bâtiment d'accueil.

Pour ceux qui le souhaitent, la sortie par la boutique restera possible en respectant la gestion des flux, afin de respecter les règles de distanciation suivant les mêmes règles que les commerces, avec des panneaux d'informations.

18. **Limiter** le nombre de personnes dans la boutique : **18** personnes maximum pour **80** m<sup>2</sup>.

19. **Matérialiser** au sol un sens de circulation dans la boutique par un fléchage.

20. **Faire** appliquer la distance de sécurité d'1 mètre minimum entre chaque famille.

21. **Installer** un équipement de protection fixe en intérieur tel qu'un plexiglass à la caisse de la boutique suivant le même mode qu'à la billetterie d'accueil.

22. **Favoriser** le paiement par carte bancaire sans contact, désinfecter régulièrement les terminaux de paiement, et mettre à disposition du gel hydroalcoolique.

### **Mesures additionnelles pour la protection des équipes du Zooparc :**

23. Assurer la mise en place et le respect des protocoles de gestion en cas de suspicion de contagion au Covid-19.



24. Mettre en isolement durant 14 jours tout employé déclarant fièvre et/ou autres symptômes du Covid-19 ou si l'un des membres de sa famille présente les mêmes symptômes.
25. Imposer aux équipes en contact avec les visiteurs le port du masque et le respect des gestes barrières.

Bien évidemment, ces mesures seront réévaluées en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.

Nous nous conformerons et pourrons répondre avec réactivité aux exigences et recommandations des autorités sanitaires.

Le samedi 9 mai 2020,

**Olivier de LORGERIL**

Gérant de l'Eurl Parc Zoologique de Trégomeur.

*Olivier de Lorgeril*